

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements et
des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Tissu Interlock bleu	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21C31-143451/A	Date 2014-02-19
Client Reference No. - N° de référence du client 21C31-143451	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$PR-714-64701
File No. - N° de dossier pr714.21C31-143451	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-06	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sinka, William	Buyer Id - Id de l'acheteur pr714
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-3511 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5454
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentations des offres
3. Demandes de renseignements - Demande d'offres à commandes
5. Lois applicables
6. Spécifications et normes

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission de l'offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes
3. Attestations additionnelles exigées avec l'offre

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables
13. Fermeture de l'usine
14. Emplacement de l'usine
15. Spécifications et normes

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des Besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Sous-traitant(s)

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C31-143451

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Matériaux
8. Livraison
9. Évaluation des défauts dans le tissu
10. Échantillons de production

Liste des annexes :

Annexe "A" - Énoncé des Besoins

Annexe "B" - Rapport Trimestriel - Format

Annexe "C" - Enquête de Sécurité

Liste des appendices :

Appendice "A" - Interlock Bleu

Appendice "B" - Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (Article 1)

Appendice "C" - Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (Article 2)

Appendice "D" - Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (Article 3)

Appendice "E" - Accès à un établissement demande de vérification du dossier au CIPC formulaire 1279

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. INTRODUCTION

La demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 : Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 : Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 : Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4: Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5: Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6: Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7: 7A, Offre à commandes et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent: l'Énoncé des Besoins, la Base de paiement, les Exigence technique, Rapport Trimestriel - Format

2. SOMMAIRE

Le soumissionnaire doit fournir du tricot double tubulaire, collet et tricot côté selon les spécifications fournies dans ce document à CORCAN.

3. COMPTE RENDU

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offre à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2013/06/01) - Instructions uniformisées - demande d'offre à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifiée comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours civils

2. PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumission de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. LOIS APPLICABLES

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

5. SPÉCIFICATIONS ET NORMES

5.1 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans la demande d'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)

Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur : (819) 956-5740

Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc -pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html> . Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

- 3) Initiatives vertes (pour l'information de TPSGC seulement)

Les offrants sont demandés de soumettre les détails de leurs politiques et de leurs pratiques concernant les sujets suivants:

- fabrication plus respectueuse de l'environnement;
- traitement des déchets plus respectueux de l'environnement;
- réduction des déchets industriels;
- emballage;
- stratégies de réutilisation;
- recyclage.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux (référence à l'échantillon préalable à l'adjudication, Partie 4, Procédures d'évaluation, 1.1.1 Critères techniques obligatoires).

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe A, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION**

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

1.1 ÉVALUATION TECHNIQUE**1.1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES****ÉCHANTILLONS PRÉALABLES À L'ADJUDICATION ET DOCUMENTS À L'APPUI**

Aux fins de l'évaluation technique, pour déterminer la capacité de l'offrant à respecter les exigences techniques, un (1) échantillon préalable à l'adjudication **des articles suivants: 1, 2, et 3**, les résultats d'essai seront exigés après la date de clôture de l'offre et sur demande écrite de TPSGC.

Exigences relatives au tissu - L'échantillon préalable à l'adjudication de tissu doit mesurer un (1) mètre de longueur et être pleine largeur.

L'offrant pourra être exempté de fournir un échantillon préalable à l'adjudication s'il a fourni l' les articles dans les trois (3) dernières années, conformément à la dernière spécification.

Veuillez préciser:

- article fourni: _____
- numéro de votre contrat/offre à commandes précédent: _____

- article fourni: _____
- numéro de votre contrat/offre à commandes précédent: _____

Si la condition ci-dessus est respectée, l'offrant déclare et certifie qu'aucun changement important n'a été apporté à ses procédés de fabrication ni à son organisation ou à l'organisation de leur sous-traitant(s) depuis la dernière qualification préalable ou subséquente à l'adjudication, qui pourrait avoir un effet sur la fabrication de l'article.

L'offrant doit soumettre les échantillons préables à l'adjudication s'il n'a pas reçu d'exemption. L'offrant sera avisé quand les échantillons préables à l'adjudication, les résultats d'essai seront demandés.

L'offrant doit veiller à ce que les échantillons préables à l'adjudication soient fabriqués conformément aux exigences techniques soient pleinement représentatifs de l'offre. Le rejet de tout échantillon préalable à l'adjudication rendra l'offre non recevable.

L'offrant doit livrer les échantillons préables à l'adjudication, les résultats d'essai exigés et sans frais pour le Canada et doit veiller à ce qu'ils soient reçus dans les 21 jours civils suivant la demande. Le fait de ne pas présenter les échantillons préables à l'adjudication et les résultats d'essai dans le délai prescrit rendra l'offre irrecevable. Les échantillons fournis par l'offrant demeurent la propriété du Canada.

Le soumissionnaire doit fournir avec les échantillons préables à l'adjudication une analyse en laboratoire du produit offert comportant les résultats d'essais complets, attestant des propriétés matérielles énoncées dans les exigences techniques des appendices "A", "B", "C", et "D". Les essais doivent être réalisés par un laboratoire accrédité selon le Conseil canadien des normes pour la norme ISO 17025 et doivent être conformes aux méthodes d'essai décrites dans les exigences techniques. La date de l'analyse de laboratoire ne doit pas être datée avant la date de publication de la demande de proposition.

Les échantillons préables à l'adjudication seront évalués en fonction de leur qualité de fabrication et de leur conformité aux dimensions et aux matériaux prescrits. Le soumissionnaire pourra fournir des échantillons de la couleur de son choix si la couleur bleu royal n'est pas disponible à condition de joindre à l'échantillon préalable à l'adjudication une lettre indiquant la substitution ainsi qu'une déclaration selon laquelle, s'il devait obtenir le contrat, la couleur serait rigoureusement conforme aux exigences techniques. Cependant, un seul écart rendra l'offre irrecevable.

L'exigence des échantillons préables à l'adjudication et de résultats d'essai ne libérera pas l'offrant retenu de l'obligation de présenter les échantillons et les résultats d'essai exigés aux termes du contrat ou de se conformer rigoureusement aux exigences techniques de la présente demande de propositions et de tout contrat subséquent.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a. L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP (Drummondville, Québec) Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris.
- b.
- c. L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles et toutes les destinations.

2. MÉTHODE DE SÉLECTION

Une offre doit satisfaire à toutes les exigences de la DOC et doit rencontrer tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être jugée recevable.

L'offre recevable avec le prix global évalué le plus bas sera recommandée aux fins de l'attribution d'une offre à commande (une seule offre à commandes). Les offres seront classées selon les quantités estimées pour tous les articles.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. ATTESTATIONS OBLIGATOIRES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

1.3 ATTESTATION DE(S) L'ÉCHANTILLON(S) ET DE LA PRODUCTION

L'Offrant atteste que:

() le manufacturier qui a fabriqué l'(les) échantillon(s) préalable(s) à l'adjudication demeura inchangé pour l'(les) échantillon(s) de pré-production et pour la pleine production de la quantité totale du contrat.

1.4 ATTESTATION DU CONTENU CANADIEN CLAUSES DU GUIDE DES CCUA

A3050T 2010/01/11 Définition du contenu canadien

RÈGLE D'ORIGINE - TEXTILES

En ce qui concerne la clause Attestation du contenu canadien, les articles faisant l'objet de la présente demande de soumissions seront considérés comme étant d'origine canadienne s'ils répondent à la définition suivante:

TEXTILES - RÈGLE D'ORIGINE MODIFIÉE: «Les textiles et articles textiles classés dans le Système harmonisé (chapitres 50 à 60 inclusivement) qui sont tissés, tricotés ou produits selon un autre mode de fabrication au Canada à partir de fils ou de fibres, et qui sont ensuite traités au Canada (teinture, apprêtage, enduction ou autre processus), seront considérés comme des textiles d'origine canadienne. Les tissus 100 p. 100 coton ou mélange de polyester et coton qui sont teints ou apprêtés au Canada seront considérés comme des tissus d'origine canadienne.»

ATTESTATION DU CONTENU CANADIEN

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offerants reconnaissent que seulement les offres pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Les offerants doivent clairement indiquer ci-bas quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous.

Article 001	Oui___	Non___
Article 002	Oui___	Non___
Article 003	Oui___	Non___

L'offerant atteste que :

() l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

EMPLACEMENT DE L'USINE

Les articles seront fabriqués à : _____

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**A. OFFRE À COMMANDES****1. OFFRE**

L'offerant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A, B, et C et les appendices A, B, C, D.

2. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012/11/19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, des services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats commandés, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir une version électronique de ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "néant".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date de l'offre au 28 février 2015.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de deux (2) ans, à partir du 1 mars 2015 jusqu'au 28 février 2017 aux mêmes conditions et aux prix ou taux fixés dans l'offre à commandes, ou aux prix ou taux calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 60 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. RESPONSABLES

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

William Sinka

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)

Division des vêtements et textiles

6A2, Place du Portage, Phase III,

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-3511 Télécopieur : 819-956-5454

Courriel : william.sinka@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

Adresse postale/d'expédition du responsable technique (SCH)

Directrice adjointe

Établissement Drummond

Attn: _____ (à être communiqué au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans l'offre à commandes. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une révision de l'offre à commandes émise par le responsable d'offre à commandes.

5.3 Représentants de l'offrant

Personne avec qui communiquer:

Renseignements généraux

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

6. UTILISATEURS DÉSIGNÉS

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : CORCAN - Établissement Drummond

7. INSTRUMENT DE COMMANDE

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes* ou une version électronique.

8. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 60,000.00\$ (taxes applicables incluses).

9. LIMITATION FINANCIÈRE

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012/11/19), offres à commandes - biens ou services;
- d) annexe "A", Énoncé des Besoins;
- e) l'offre de l'offrant en date du _____

11. ATTESTATIONS

11.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11.2 Clauses du guide des CCUA

M3060C 2008-05-12 Attestation du contenu canadien

12. LOIS APPLICABLES

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C31-143451

13. FERMETURE DE L'USINE

L'usine de l'offrant sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé ci-dessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.

Vacances de Noël DU _____ AU _____
Vacances estivales DU _____ AU _____

14. EMPLACEMENT DE L'USINE

Les articles seront fabriqués à : _____

15. SPÉCIFICATIONS ET NORMES

15.1 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans l'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur : (819) 956-5740
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. ÉNONCÉ DES BESOINS

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES

2010A (2013/04/25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. DURÉE DU CONTRAT

3.1 Date de livraison

La livraison devra se faire dans un délai de 40 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. PAIEMENT

4.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe A de l'offre à commandes. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C31-143451

interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par responsable de l'offre à commandes avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C 2008/05/12 Paiements multiples

C5201C 2008/05/12 Frais de transport payés d'avance

4.3 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les demandes doivent être distribuées comme suit:

a) L'original et deux (2) exemplaires doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

CORCAN, Établissement Drummond

2025, Blvd Jean de Brébeuf

Drummondville, Quebec

J2B 7Z6

b) Un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire et au responsable de l'offre à commandes.

6. SOUS-TRAITANT(S)

Les services du (des) sous-traitant(s) ci-après seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Nom de l'entreprise: _____

Emplacement: _____

Valeur du marché de sous-traitance: _____ \$

Nature des travaux de sous-traitance: _____

L'entrepreneur ne pourra avoir recours aux services que des sous-traitants dont le nom figure ci-dessus, à moins d'avoir obtenu la permission écrite du Canada.

7. FOURNITURE DE TOUS LES MATÉRIAUX PAR L'ENTREPRENEUR

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication des articles spécifiés dans les présentes. Les délais de livraison des articles en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.

Les produits livrés pourront être soumis à une évaluation par une institution reconnue et, s'il s'avère que la marchandise n'est pas conforme à l'Annexe "A" et aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) incluses aux Appendices "A", "B", "C" et "D" elle sera retournée au fournisseur à ses frais et il devra, de plus, défrayer les coûts de l'expertise.

8. LIVRAISON

8.1 Expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le document des commandes et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) **Drummondville, Quebec** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

b) La livraison s'effectue du lundi au vendredi de 08h00 à 10h45 et de 13h00 à 15h00.

C) Doit être confirmée 48 heures avant la livraison avec le directeur adjoint, CORCAN Drummond

8.2 Emballage

a) Les rouleaux doivent être livrés sur palettes, enveloppés dans deux sacs de plastique avec sur chaque rouleau le numéro de lot, le poids par mètre carré, la composition du tissu, le numéro de nuance, la largeur du rouleau, le nombre de mètres par rouleau, et le style fini.

b) Les rouleaux ne doivent pas excéder 100 lbs (45kg).

9. ÉVALUATION DES DÉFAUTS DANS LE TISSU

1. Le tissu détaillé dans le contrat ne doit comporter aucun défaut tels des imperfections ou des défauts susceptibles d'altérer son aspect ou son utilité lorsque examiné conformément aux conditions d'inspection jugées satisfaisantes pour le représentant de l'assurance de la qualité (RAQ).

2. Tout défaut acceptable au RAQ doit être indiqué à la lisière droite de l'endroit du tissu au moyen d'une cordelette teintée pour chaque deux (2) décimètres linéaires de l'endroit lié au défaut (ne s'applique pas aux tissus étroits d'une largeur inférieure à 15 cm).

3. L'entrepreneur doit déduire deux (2) décimètres linéaires pour chaque défaut ou joint noté par rapport à la longueur brute de la pièce. L'entrepreneur doit consigner la longueur brute, la longueur nette et le nombre de joints sur l'étiquette fixée à chacune des pièces.

4. Un tissu ayant plus de 5% défauts **selon la norme ISO** sera refusé.

5. Si les défauts suivants sont notés dans l'ensemble du tissu, les pièces de tissu complètes seront refusées :

- a) plis/marques de calandrage;
- b) nuances bord à bord;
- c) déchirures, trous ou marques à plus de 12 mm à partir de l'arête extérieure de la lisière;
- d) mauvaise pénétration du colorant et(ou) aspect barré;
- e) tissu faible ou délicat;
- f) défauts de la chaîne ou de la trame.

10. ÉCHANTILLONS DE PRODUCTION

Échantillon de production

1. L'entrepreneur doit prélever un échantillon de production d'une longueur de deux (2) mètres, pleine largeur, dans le premier lot de fabrication et le fournir au responsable technique dans les 10 jours civils suivant la date d'attribution du contrat.

2. Si les premiers échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre des deuxièmes échantillons dans les 10 jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.

3. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C31-143451

4. L'entrepreneur doit fournir les échantillons requis au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada. Les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.
5. Le responsable technique devra aviser l'entrepreneur par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet de des échantillons. Le responsable technique devra fournir une copie de cet avis au responsable de l'offre à commandes. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du contrat.
6. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu un avis par écrit du responsable technique lui indiquant que les échantillons sont acceptables. Toute fabrication d'articles avant l'acceptation des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.
7. Lorsque le responsable technique rejettera les deuxièmes échantillons soumis par l'entrepreneur parce qu'ils ne répondent pas aux exigences contractuelles, le contrat pourra être résilié pour manquement.
8. Les échantillons ne seront peut-être pas requis si l'entrepreneur est actuellement en production. L'entrepreneur doit soumettre par écrit au responsable de l'offre à commandes sa demande d'exemption de fourniture d'échantillons. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons sera à la discrétion du responsable technique et sera confirmée par une modification au contrat.

ANNEXE "A"
ÉNONCÉ DES BESOINS

1. EXIGENCE TECHNIQUE

L'entrepreneur sera exigé de fournir au Canada Service correctionnel du Canada les trois (3) articles suivant et selon les spécifications.

2. ADRESSES

Adresse de livraison	Adresse de facturation
CORCAN - Établissement Drummond 2025, Boul Jean de Brébeuf Drummondville, Quebec J2B 7Z6	CORCAN - Établissement Drummond 2025, Boul Jean de Brébeuf Drummondville, Quebec J2B 7Z6

3. BIENS LIVRABLES**Première année - Date de l'offre au 28 février 2015 - Quantités estimées**

Article 1:

Tricot double tubulaire de couleur bleu royal, interlock mélange de 50% polyester / 50% coton et d'une masse de 185g/m² (5.4oz/ver²); La largeur du tube doit être de 32" ± 0.5 cm ou 1¼ pouce; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "B"; Le tricot interlock doit être de la même couleur bleu royal que tricot côte et le collet.

Article 2:

Collet de couleur bleu royal, 30 grammes, 50% polyester / 50% coton avec prépliure détachée; La variance des collets ne doit pas excéder 1/4" (0,5 cm); Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "C". Les collets doivent être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le tricot côte;

Article 3: Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27" de couleur bleu royal, 50% polyester / 50% coton, d'une masse de 165g/m² à 185g/m²; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'appendice "D". Le tricot côte doit être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le collet.

Les trois articles devront être teints ensemble pour l'uniformité de la couleur.

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP Drummondville, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	Tricot double tubulaire 32"	55,000	Mètre	\$ _____
2	Collet de couleur 31/2 x 15	20,000	Chaque	\$ _____
	Collet de couleur 31/2 x 17	20,000	Chaque	\$ _____
3	Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27"	2,400	Mètre	\$ _____

Deuxième année - Finissent le 1 mars 2016 - Extension - Quantités estimées**Article 1:**

Tricot double tubulaire de couleur bleu royal, interlock mélange de 50% polyester / 50% coton et d'une masse de 185g/m² (5.4oz/ver²); La largeur du tube doit être de 32" ± 0.5 cm ou ¼ pouce; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "B"; Le tricot interlock doit être de la même couleur bleu royal que tricot côte et le collet.

Article 2:

Collet de couleur bleu royal, 30 grammes, 50% polyester / 50% coton avec prépliure détachée; La variance des collets ne doit pas excéder 1/4" (0,5 cm); Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "C". Les collets doivent être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le tricot côte;

Article 3: Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27" de couleur bleu royal, 50% polyester / 50% coton, d'une masse de 165g/m² à 185g/m²; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "D". Le tricot côte doit être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le collet.

Les trois articles devront être teints ensemble pour l'uniformité de la couleur.

EXTENSION

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP Drummondville, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	Tricot double tubulaire 32"	55,000	Mètre	\$ _____
2	Collet de couleur 31/2 x 15	20,000	Chaque	\$ _____
	Collet de couleur 31/2 x 17	20,000	Chaque	\$ _____
3	Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27"	2,400	Mètre	\$ _____

Troisième année - Finissent le 1 mars 2017 - Extension - Quantités estimées**Article 1:**

Tricot double tubulaire de couleur bleu royal, interlock mélange de 50% polyester / 50% coton et d'une masse de 185g/m² (5.4oz/ver²); La largeur du tube doit être de 32" ± 0.5 cm ou ¼ pouce; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "B"; Le tricot interlock doit être de la même couleur bleu royal que tricot côte et le collet.

Article 2:

Collet de couleur bleu royal, 30 grammes, 50% polyester / 50% coton avec prépliure détachée; La variance des collets ne doit pas excéder 1/4" (0,5 cm); Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Appendice "C". Les collets doivent être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le tricot côte;

Article 3: Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27" de couleur bleu royal, 50% polyester / 50% coton, d'une masse de 165g/m² à 185g/m²; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC)

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C31-143451

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

tel que stipulées à l'Appendice "D". Le tricot côte doit être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le collet.

Les trois articles devront être teints ensemble pour l'uniformité de la couleur.

EXTENSION

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP Drummondville, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	Tricot double tubulaire 32"	55,000	Mètre	\$ _____
2	Collet de couleur 31/2 x 15	20,000	Chaque	\$ _____
	Collet de couleur 31/2 x 17	20,000	Chaque	\$ _____
3	Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27"	2,400	Mètre	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C31-143451

ANNEXE "C" **ENQUÊTE DE SÉCURITÉ**

Exigences particulières au Service correctionnel Canada:

Aucune enquête de sécurité n'est exigée, puisqu'il n'y a aucun accès à des renseignements ou des biens de nature délicate. Au besoin, le personnel de l'entrepreneur sera accompagné dans des secteurs particuliers de l'établissement si les membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom le jugent nécessaire. Le SCC a élaboré des politiques internes très strictes afin que la sécurité des opérations en établissement ne soit pas compromise.

Avant d'être admis dans l'établissement concerné, le personnel de l'entrepreneur doit subir une vérifications sur place de l'identité ou des renseignements par l'utilisation autorisée du système informations du Centre d'information de la police Canadienne (CIPC) et doit respecter des exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles par le SCC. Le SCC se réserve le droit de refuser à tout moment l'accès à l'établissement à un membre du personne de l'entrepreneur.

Accès à un établissement demande de vérification du dossier au CIPC formulaire CSC/SCC 1279 (R-05-12) voir Appendice "E" - Acces à un établissement demande de vérification du dossier au CIPC formulaire 1279. Document electronic pdf .

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C31-143451

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice "A"

INTERLOCK BLEU

Article 1:

Tricot double tubulaire de couleur bleu royal, interlock mélange de 50% polyester / 50% coton et d'une masse de 185g/m² (5.4oz/ver²); La largeur du tube doit être de 32" ± 0.5 cm ou 1¼ pouce; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Annexe "B"; Le tricot interlock doit être de la même couleur bleu royal que tricot côte et le collet.

Article 2:

Collet de couleur bleu royal, 30 grammes, 50% polyester / 50% coton avec prépliure détachée; La variance des collets ne doit pas excéder 1/4" (0,5 cm); Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Annexe "C". Les collets doivent être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le tricot côte;

Article 3: Tricot côte 1 X 1, tubulaire de 27" de couleur bleu royal, 50% polyester / 50% coton, d'une masse de 165g/m² à 185g/m²; Le tissu doit être conforme aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) tel que stipulées à l'Annexe "D". Le tricot côte doit être de la même couleur bleu royal que le tricot interlock et le collet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C31-143451

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice "B"

Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (Article 1) Tricot double interlock tubulaire

COMPOSITION DU TISSU: 50% POLYESTER 50% COTTON

Les échantillons devront rencontrer toutes les spécifications requises incluant les minimums et maximums acceptables des normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) ci-dessous mentionnées:

Propriété	Méthode d'évaluation & d'acceptation CAN/CGSB 4.2	Spécifications requises	Minimum acceptable	Maximum acceptable
	No.			
Analyse quantitative des Mélanges multifibres <i>Note 1</i>	14.18-M91	50% polyester 50% coton	-5% -5%	+5% +5%
Armure		Tricot double interlock	Tricot double interlock	Tricot double interlock
Masse des tissus	5.1-M90	185g/m ² (5.4 oz/yd ²)	-3%	

NOTE 1:

Une variation de plus ou moins 5% est acceptée conformément à la Loi sur l'étiquetage des textiles et le résultat retenu sera celui après reprise.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C31-143451

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice "C"

Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (article 2) Collet

COMPOSITION DU TISSU: 50% POLYESTER 50% COTTON

Les échantillons devront rencontrer toutes les spécifications requises incluant les minimums et maximums acceptables des normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) ci-dessous mentionnées:

Propriété	Méthode d'évaluation & d'acceptation CAN/CGSB 4.2	Spécifications requises	Minimum acceptable	Maximum acceptable
	No.			
Analyse quantitative des mélanges multifibres <i>NOTE 1</i>	14.18-M91	50% polyester 50% cotton	-5% -5%	+5% +5%
Masse des tissus	5.1-M90	30 grammes	-3%	

NOTE 1:

Une variation de plus ou moins 5% est acceptée conformément à la Loi sur l'étiquetage des textiles et le résultat retenu sera celui après reprise.

Appendice "D"

Méthode d'évaluation et d'acceptation des échantillons (Article 3) Tricot côte 1 X 1

COMPOSITION DU TISSU: 50% POLYESTER 50% COTTON

Les échantillons devront rencontrer toutes les spécifications requises incluant les minimums et maximums acceptables des normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) ci-dessous mentionnées :

Propriété	Méthode d'évaluation & d'acceptation CAN/CGSB 4.2	Spécifications requises	Minimum acceptable	Maximum acceptable
	No.			
Analyse quantitative des Mélanges multifibres <i>Note 1</i>	14.18-M91	50% polyester 50% coton	-5% -5%	+5% +5%
Armure		Tricot côte	Tricot côte	Tricot côte
Masse des tissus	5.1-M90	185g/m ² à 185 gr/m ²	-3%	

NOTE 1:

Une variation de plus ou moins 5% est acceptée conformément à la Loi sur l'étiquetage des textiles et le résultat retenu sera celui après reprise.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C31-143451/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pr71421C31-143451

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C31-143451

Appendice "E"

Acces à un établissement demande de vérification du dossier au CIPC formulaire 1279

Document electronic sous form de PDF.



**INSTITUTIONAL ACCESS
CPIC CLEARANCE REQUEST**

**ACCÈS À UN ÉTABLISSEMENT
DEMANDE DE VÉRIFICATION
DU DOSSIER AU CIPC**

PUT AWAY ON FILE – CLASSER AU DOSSIER
ADMINISTRATIVE OR OPERATIONAL FILE
DOSSIER ADMINISTRATIF OU OPÉRATIONNEL

▶ Original = 3170-12

▶ PLEASE PRINT INFORMATION CLEARLY - VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Institution – Établissement

Request received / Demande reçue le Date (YYAA-MM-DJ)

PUT AWAY ON FILE / CLASSER AU DOSSIER ▶ **3170-12**

A. PERSONAL INFORMATION – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Surname / Nom de famille Full name (no nicknames or initials) / Nom au complet (pas de surnoms ou d'initiales) Maiden name (if applicable) / Nom de jeune fille (s'il y a lieu)

Date of birth / Date de naissance (YYAA-MM-DJ) Place of birth – Lieu de naissance / City/Town – Ville ou municipalité Province/State – Province ou état Country – Pays

B. PHYSICAL DESCRIPTION – DESCRIPTION PHYSIQUE

Male / Homme Female / Femme Height – Grandeur Weight – Poids Eye color – Couleur des yeux Hair color / Couleur des cheveux

C. ADDRESS – ADRESSE

Street – Rue City/Town – Ville ou municipalité Province Postal Code – Code postal Telephone number – Numéro de téléphone / Home – Domicile Work – Bureau

Representing (name of company/organization) – Représente (nom de la compagnie ou de l'organisation)

D. GENERAL INFORMATION – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Have you ever been convicted of a criminal offence for which you have not been granted a pardon, or an offence for which you have been granted a pardon and such a pardon has been revoked?
Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle on ne vous a pas octroyé un pardon ou d'une infraction pour laquelle on vous a octroyé un pardon qui a été révoqué? Yes / Oui No / Non

Do you personally know of any person incarcerated in a correctional facility?
Connaissez-vous personnellement une personne qui est incarcérée dans un établissement correctionnel? If so, provide names - Si oui, fournir son nom : Yes / Oui No / Non

Do you have any reason to believe coming into contact with this person could pose a risk to your or their personal safety?
Avez-vous des raisons de croire que le fait d'entrer en contact avec cette personne pourrait présenter un risque pour votre sécurité personnelle ou la sienne? Yes / Oui No / Non

Are you related/associated to an inmate or on an inmate's visiting list?
Êtes-vous apparenté ou associé à un détenu ou inscrit sur la liste des visiteurs d'un détenu? Yes / Oui No / Non

If you have answered YES to any of the above, please explain below. – Si vous avez répondu OUI à une des questions ci-dessus, veuillez fournir une explication ci-après.

E. SIGNATURE (When sections A to E are filled out completely, please return the completed form to the institution for approval.)

(Une fois que les sections A à E ont été remplies, veuillez retourner le formulaire dûment rempli à l'établissement aux fins d'approbation.)

In making this application, I hereby give the Correctional Service of Canada my consent to use the information provided on this form to conduct such inquiries with police authorities as may be necessary to ascertain my suitability. Finally, I acknowledge that the Correctional Service of Canada has no responsibility for any harm that may come to me in the course of my activities, except where such harm is a direct result of negligence on the part of an employee(s) of the Service.

NOTE: Access may be denied for submitting false information. Passes may be issued for those receiving clearance and approval.

En soumettant la présente demande, j'autorise le Service correctionnel du Canada à se servir des renseignements fournis dans le formulaire afin de mener, auprès des services de police, toute enquête jugée nécessaire pour vérifier mon admissibilité. Par ailleurs, je conviens que le Service correctionnel du Canada ne peut être tenu responsable d'un préjudice subi dans le cadre de mes activités sauf si ce préjudice est directement attribuable à la négligence d'un ou de plusieurs employés du Service.

NOTA: Tout demandeur qui fournit de faux renseignements peut se voir refuser l'accès à l'établissement. Un laissez-passez peut être émis aux demandeurs dont la demande d'accès est approuvée.

Applicant's signature – Signature du demandeur Date (YYAA-MM-DJ)

F. FOR OFFICE USE ONLY – RÉSERVÉ AU SCC

Reason for clearance – Motif justifiant la demande d'accès

Department making the request (please print) / Unité qui soumet la demande (en lettres mouluées s.v.p.) Signature of Division Head / Signature du chef de la division Date (YYAA-MM-DJ)

No criminal record / Aucun casier judiciaire A possible criminal record # / Numéro du casier judiciaire possible : Last entry: / Dernière entrée :

An outstanding warrant/charge held by: / Auteur du mandat non exécuté/accusation en instance :

SIGNATURES The individual has been advised. – Le demandeur a été informé de la décision.

Approved / Approuvée Not approved / Non approuvée Yes / Oui No / Non By: / Par :

Security Intelligence Officer / Agent de renseignements de sécurité Date (YYAA-MM-DJ) Institutional Head / Directeur de l'établissement Date (YYAA-MM-DJ) Visit Review Board / Comité des visites Date (YYAA-MM-DJ)